CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GERMAN AUTO IMPORT 2026

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations de courtage, d'intermédiation et d'assistance proposées par GERMAN AUTO IMPORT.

Article 2 – Nature des véhicules

Les véhicules proposés sont des véhicules neufs ou d'occasion, selon les cas, situés principalement en Allemagne ou dans un autre État membre de l'Union européenne.

Article 3 – Rôle du prestataire

GERMAN AUTO IMPORT agit exclusivement en qualité d'intermédiaire. Elle n'est ni vendeur, ni propriétaire des véhicules proposés.

Article 4 – Commande

Toute commande devient définitive après acceptation du devis ou signature du contrat de recherche, sous réserve des dispositions légales impératives relatives au droit de rétractation lorsqu'elles sont applicables.

Article 5 – Prix

Les prix des prestations sont définis dans le contrat de recherche ou le devis accepté par le client.

Article 6 – Paiement

Les modalités de paiement sont celles prévues au devis ou au contrat de recherche. Les paiements s'effectuent exclusivement par des moyens légaux autorisés.

Article 7 – Acompte / indemnité forfaitaire en cas de rétractation

Dès la signature du contrat de recherche, le Client verse une somme forfaitaire de 500 € à titre d'acompte et de participation aux frais engagés par GERMAN AUTO IMPORT.Cette somme peut être versée soit par chèque non encaissé sauf en cas de rétractation du Client, soit par virement bancaire, auquel cas elle sera imputée sur le montant total des prestations dues. En cas d'exercice du droit de rétractation par le Client, cette somme sera conservée par GERMAN AUTO IMPORT à titre d'indemnisation forfaitaire des diligences accomplies. En l'absence de rétractation, cette somme est intégralement déduite du prix final des prestations.

Article 8 – Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et dépendent notamment des transporteurs et des administrations compétentes.

Article 9 – Droit de rétractation

Conformément à la loi, le client peut renoncer à son droit de rétractation en demandant l'exécution immédiate des prestations.

Article 10 – Responsabilité

GERMAN AUTO IMPORT est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour les vices cachés, défauts techniques, décisions administratives ou litiges entre le client et le vendeur.

Article 11 – Garanties

Les garanties éventuelles sont celles proposées par le vendeur ou par des compagnies d'assurance spécialisées, sur devis séparé.

Article 12 – Réserve de propriété

Le cas échéant, la réserve de propriété s'applique conformément aux conditions du vendeur.

Article 13 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux français.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.